

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

### Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

#### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY  
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO  
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET  
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

#### **CT4/270317/36**

#### **Sur le rapport de Gérard GAZAY**

#### **Approbation d'un mandat d'études avec la SOLEAM pour l'aménagement du Bras d'Or à Aubagne**

Par délibération n° URB 032-647/16/CM du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, il a été approuvé la création d'une opération et l'affectation d'une autorisation de programme pour un Aménagement en interface avec la vallée de l'Huveaune sur la commune d'Aubagne.

Le champ d'intervention consiste en une restructuration du secteur du « Bras d'or », véritable zone de rotule urbaine entre l'axe de la vallée de l'Huveaune et le centre-ville d'Aubagne, qui apparaît indispensable au fonctionnement de l'ensemble.

Ce site constitué par divers équipements vieillissants et isolé du fonctionnement du centre devrait être réorganisé via une opération d'aménagement L.300-1 du Code de l'Urbanisme pour la mise en œuvre d'un projet urbain qui pourra accueillir à terme, des équipements nécessaires au fonctionnement du secteur avec un rayonnement supra communal voire métropolitain avec notamment :

- des équipements publics ;
- des logements et Hôtellerie ;
- des commerces.

En application de la réglementation en vigueur, et notamment les articles L.300-1, L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme, il était envisagé de concéder la réalisation de cette opération à la SOLEAM. Parallèlement la DDTM a élaboré un plan de prévention de risques inondation.

Les hypothèses prises pour la réalisation de l'opération de restructuration du site du Bras D'Or à Aubagne, ne sont plus en adéquation avec les nouvelles contraintes réglementaires.

Ainsi il convient d'appliquer une nouvelle analyse de ce secteur dans toutes ses composantes y compris Hydraulique.

Il est donc envisagé de passer à la SOLEAM un mandat d'étude pour dans un premier temps réaliser des études hydrauliques spécifiques, afin d'en dégager des potentialités urbaines techniques et financières avec d'éventuelles mesures compensatoires, et dans un second temps des études pré-opérationnelles sur les bases du rendu des études hydrauliques.

Le mandat prévoit une enveloppe financière pour chaque phase d'étude externalisée de la mission.

- Valeur 1 : Etude hydrauliques : 50 000 Euros HT
- Valeur 2 : Etude pré-opérationnelle : 50 000 Euros HT.

La rémunération globale de la SOLEAM est de 30 000 Euros HT dont 5 000 euros d'études foncière sur le secteur.

Ces études permettront un cadrage global du site du Bras d'Or à Aubagne et d'en dégager ses potentialités d'Aménagement.

Au vu de qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° URB 032-647/16/CM du 30 juin 2016 portant sur l'opération d'aménagement en interface – Vallée de l'Huveaune – Commune d'Aubagne – Création d'une opération d'aménagement et affectation de l'autorisation de programme ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

**Considérant**

- Qu'il convient d'accompagner le développement de la Vallée de l'Huveaune et son interface avec la commune d'Aubagne.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article unique :**

De donner un avis favorable à l'approbation d'un mandat d'études avec la Soleam pour l'aménagement du Bras d'Or sur la commune d'Aubagne.

**AVIS FAVORABLE**  
**1 abstention : Joëlle MELIN**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-CT4-270317-36-  
DE  
Date de télétransmission : 18/04/2017  
Date de réception préfecture : 18/04/2017